



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 85318

Texte de la question

M. René-Paul Victoria attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le problème rencontré par nombre de malades qui ne peuvent plus obtenir de consultation à domicile. En effet, l'appel à un médecin urgentiste en journée n'implique plus une visite à domicile du médecin. Ainsi, une vieille femme de 90 ans qui avait fait appel à SOS médecin, n'a pu obtenir de déplacement du praticien et a dû se faire conduire, en ambulance, chez le médecin de garde ! Aussi, il souhaiterait savoir quelle solution peut être proposée aux malades qui ne peuvent se déplacer.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85318

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8272

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)